



Circulaire 7382

du 20/11/2019

"Concours "Terre d'Avenir" à l'attention des élèves de l'enseignement technique, professionnel et artistique (ordinaire, spécialisé et CEFA) organisé par la Fondation Reine Paola en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 15/10/2019 au 30/04/2020
Documents à renvoyer	oui, pour le 30/04/2020

Information succincte	La Fondation Reine Paola organise – en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout - la 10ème édition du Prix Terre d'Avenir en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il récompense les meilleurs projets qui ont l'Environnement, la Terre ou l'Espace comme sujet.
-----------------------	---

Mots-clés	Concours - Terre d'avenir - enseignement qualifiant
-----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	Secondaire spécialisé
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'Enseignement obligatoire - Monsieur Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
	Fondation Reine Paola	info@terredavenir.be 02/7629251

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance l'organisation du Prix « Terre d'Avenir » 2019-2020.

Vous êtes un enseignant, un chef d'atelier, un coordinateur pédagogique, vous encadrez des épreuves de qualification ou des travaux de fin d'études ? Vous et vos élèves êtes concernés par l'Environnement, la Terre ou l'Espace ? Alors, ce Prix vous intéressera, ainsi que vos élèves !

La Fondation Reine Paola organise – en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout - la 10^{ème} édition du Prix Terre d'Avenir en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Prix s'adresse aux élèves du 3^{ème} degré de tous les secteurs de l'enseignement ordinaire professionnel, technique, artistique de qualification, de l'enseignement ordinaire technique ou artistique de transition, de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement en alternance.

Il récompense les meilleurs projets qui ont l'Environnement, la Terre ou l'Espace comme sujet. Ceux-ci doivent être de nature à améliorer la qualité de la vie et peuvent être abordés d'un point de vue scientifique, technique, artistique ou durable.

Les élèves lauréats, ainsi que l'école se verront récompensés par une somme d'argent et un diplôme. Les élèves et enseignants lauréats seront invités à une Proclamation officielle au Palais des Académies en octobre 2020. Ils seront, ainsi que leur école, autorisés à porter le titre de « Lauréat du Prix Terre d'Avenir ».

Le dépliant, le règlement et le formulaire d'inscription peuvent être téléchargés sur le site www.terredavenir.be ou sur www.facebook.com/prixterredavenir. Les inscriptions au Prix doivent être introduites avant le 30 avril 2020 et les dossiers de candidature complets remis au plus tard pour le 25 mai 2020.

Je vous remercie de diffuser l'information au sein de votre établissement.

Le Directeur général,

Fabrice AERTS-BANCKEN